

COMMUNE D'OUFFET
Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le **le mardi 22 janvier 2019 à 20H00'**.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. Prestation de serment de la Présidente du CPAS.
2. Déclaration de politique générale – Approbation : décision à prendre.
3. Représentation communale au sein des assemblée générales des intercommunales et autres associations : décision à prendre.
4. CPAS – Délibération relative à la réévaluation de la valeur faciale des titres-repas – Approbation (Tutelle communale) – Décision à prendre.
5. Schéma de Développement du Territoire – Avis à formuler : décision à prendre.
6. Travaux de voirie 2019-2021 – Marché public-auteur de projet – Principe et conditions du marché : décision à prendre.
7. Voirie communale – Intégration de l'assiette de l'ancien « tram vicinal » dans le domaine public (parcelles cadastrées OUFFET, 1re Division, section C n°115/2, 110/2, 124/2) : décision à prendre.
8. Subside extraordinaire au T.C.O (Tennis Club Ouffet) pour la rénovation, en collaboration avec le SPW – Service Infrasport, d'un terrain de tennis : décision à prendre.

SEANCE A HUIS CLOS :

- 1) Demandes de concession de terrain de sépulture, décisions à prendre.

Ouffet, le 14 janvier 2019.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX